

Diffusion le 10 septembre 2019, à 14 h 15
Code de diffusion 35

Bonification importante du soutien financier octroyé aux organismes communautaires dans le Bas-Saint-Laurent

Rivière-du-Loup, le 10 septembre 2019 – Les organismes communautaires en santé et services sociaux de la région du Bas-Saint-Laurent bénéficieront d'une hausse historique du financement qui leur est accordé. La ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, madame Marie-Eve Proulx, en a fait l'annonce aujourd'hui au nom de la ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, en compagnie du député de Rivière-du-Loup–Témiscouata, monsieur Denis Tardif.

Ainsi, dès 2019-2020, le milieu communautaire du Bas-Saint-Laurent se voit octroyer une aide financière récurrente supplémentaire de plus de 1,3 M\$, qui vient s'ajouter au montant de près de 19,7 M\$ déjà alloué dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).

Ce rehaussement permettra de répondre aux besoins prioritaires identifiés régionalement, en augmentant la capacité des organismes à faire face notamment aux demandes croissantes ou aux défis particuliers.

Citations :

« Le soutien aux personnes vulnérables de la communauté est un enjeu qui me touche particulièrement. Notre gouvernement est résolu à en faire davantage pour mieux soutenir les organismes communautaires qui sont engagés auprès de ces personnes. Le rehaussement important du financement du Programme de soutien aux organismes communautaires, du jamais vu, le démontre. Merci aux équipes dont le travail n'est rien de moins qu'exceptionnel. »

Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux

« La bonification importante des montants octroyés dans la région permettra aux organismes de consolider davantage leurs actions auprès de personnes vulnérables de la communauté. Nous sommes fiers d'appuyer concrètement leur mission et de les soutenir dans la poursuite de leurs efforts. »

Marie-Eve Proulx, ministre déléguée au Développement économique régional et ministre responsable des régions de Chaudière-Appalaches, du Bas-Saint-Laurent et de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

« Chaque jour, les personnes au sein de ces organismes font preuve d'un engagement et d'un altruisme admirables. Les organismes sur le terrain connaissent bien leur clientèle et ses besoins, et je suis fier que notre gouvernement reconnaisse leur apport essentiel au maintien et à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population. »

Denis Tardif, député de Rivière-du-Loup–Témiscouata

Faits saillants :

Rappelons que dans le cadre des mesures issues du budget 2019-2020, le gouvernement a annoncé un rehaussement significatif du PSOC. Cet ajout historique de ressources financières est une reconnaissance de l'importance qu'accorde le gouvernement à la contribution des organismes communautaires en santé et services sociaux pour l'amélioration de la santé et du bien-être des personnes qui ont des besoins.

Pour 2019-2020, c'est un rehaussement total de 35 M\$ qui permettra de soutenir la mission globale des organismes communautaires œuvrant en santé et en services sociaux.

Enfin, soulignons que le PSOC respecte l'autonomie des organismes communautaires de définir leurs orientations, leurs politiques et leurs approches. Le financement offert par le programme vient contribuer à la consolidation des actions de ces organismes, de manière complémentaire au soutien déjà fourni par la communauté.

- 30 -

Renseignements : Alexandre Lahaie
Attaché de presse
de la ministre de la Santé et des Services sociaux
450 210-1789